

LAC LÉMAN Les anti jet-ski veulent l'interdiction totale

THONON Les festivités de Noël sont lancées

P. 10



ACOUN

onnelle sur

et 1er janvi

cad

séd

umériques,

itres conne

igiques dev

cembre.

DIMANCHE

BRE 2014 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

RÉGION

témoins

casqué tabac

à toute personne ayant pu apercevoir le braqueur au moment de sa

Un chargeur de pistolet à billes

L'homme a probablement utilisé une arme factice pour commettre le vol. Les enquêteurs ont retrouvé un chargeur de pistolet à billes, probablement perdu par le voleur au moment de sa

Pour témoigner, il faut contacter le commissariat au 04 50 52 32 00 ou en composant le 17.

S.B.

Avalanche stes

tervenus immédiatement et ont hospitalisé les deux victimes.

« En altitude, nous avons assez de neige. En ce moment, le risque d'avalanches n'est pas marqué mais il peut y avoir des zones plus dangereuses à cause du vent » a déclaré Adriano Favre, le directeur du Secours alpin régional.

Dans la vallée de Champorcher, au-dessus des 2500 mètres, il y a 140 centimètres de neige auxquels il faut ajouter les 12 centimètres de neige fraîche tombés dans la nuit de vendredi à samedi.

THONON-LES-BAINS | Elles s'opposent à cette pratique sur le lac Léman, même avec des engins électriques

500 personnes ont défilé pour l'interdiction totale du jet-ski



Depuis la place du Belvédère jusqu'aux bureaux de la sous-préfecture, les manifestants ont scandé: « Non au jet-ski sur le Léman! ». Photo Le DL/M.B.

résentée comme un "ras-semblement citoyen", la manifestation organisée hier matin place du Belvédère par le collectif "Pour un Léman sans jet-ski" a rassemblé quelque 500 personnes. Un chiffre que les organisateurs estiment à un peu moins d'un millier de personnes et la police à 370.

Pêcheurs professionnels et amateurs, associations de sauvegarde du Léman, mais aussi les Amis de la Nature, la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou encore les plongeurs d'Évian-Neuvecelle étaient présents, aux côtés de simples citoyens, des Thononais soucieux de préserver « la tranquillité du amateur de jet-ski se retroulac », mais aussi « la sécurité Pierre PINACOLI des baigneurs ».

Jean-Patrick Mauger président de l'Association des pêcheurs amateurs du lac Léman français (APALLF), ne cachait pas non plus sa préoccupation : « Nous sommes là pour présenter nos doléances aux services de l'État (lire par ailleurs) car nous réclamons l'interdiction totale de la pratique du jetski. L'impact écologique sera trop important, mais c'est surtout la sécurité de tous les usagers du lac qui nous préoccupe ».

Christian Vignaud, président de l'association des ports français du Léman renchérissait: « Le lac est fait pour des sports doux. Si un ve dans le filet d'acier d'un pêcheur, il pourrait se blesser gravement. Avec les Suisses, nous avons les mêmes intérêts et il faudrait que la même politique soit menée sur tout le lac ».

D'ailleurs son homologue suisse Hugues Würsten, président de la Fédération internationale des pêcheurs amateurs du Léman (Fipal), avait fait le déplacement tout spécialement: « Je m'associe pleinement à la démarche de mes collègues français avec lesquels je suis en relation très régulièrement. Nous craignons que les services de navigation soient débordés pour surveiller cette pratique. Si on ouvre la porte au jet-ski, on ne sait pas comment on pourra la gérer ».

L'INFO EN + **UN ARRÊTÉ TRÈS LIMITATIF**

Vendredi, le préfet de Haute-Savoie a publié un arrêté interdisant la navigation des jet-skis à moteur à essence sur le lac Léman, mais autorisant les jet-skis et scooters des mers à propulsion électrique entre les communes de Lugrin et de Meillerie, mais seulement entre 14 heures et 17 heures. La vitesse de ces engins est limitée à 10 km/h jusqu'à une distance de 600 m à compter des rives. Dans les bandes de rives, les trajectoires suivies devront être rectilignes et perpendiculaires à la rive.

Une pétition en ligne a réuni plus de 5 000 signatures

Créé en novembre dernier, le collectif "Pour un Léman sans jet-ski" rassemble notamment les pêcheurs professionnels (AA/PPLA) et les pêcheurs amateurs (APALLF), mais aussi la Frapna, les asso-ciations "Le Lac pour Tous" et "Sauvegarde du Léman", ainsi que l'association Littoral Actions Communes (LAC) et les Amis de la Nature.

Tous se sont associés pour demander l'interdiction totale du jet-ski sur le Léman. Pour faire valoir leurs arguments, ils ont mis en ligne une pétition qui a recueilli à ce jour quelque 5 200 signatures.

À l'issue de la manifestation d'hier, les présidents des associations réunies en collectif ont été reçus par le sous-préfet de Thonon, qui a réceptionné la pétition. Concernant la pratique du jet-ski électrique, il leur a notamment assuré qu'il veillerait à ce que les conditions de l'arrêté préfectoral publié cette semaine (lire nos éditions d'hier) soient respectées.

SAINT-GERVAIS Violences au refuge de Tête Rousse

Relaxe pour l'employé qui voulait faire respecter le règlement

qui mène au toit des Alpes n'en finissent pas d'occuper les juges du tribunal correctionnel de Bonneville. Dernièrement, ils avaient eu à juger deux montagnards, d'origine polonaise, qui avaient dégradé la fenêtre de l'abri du gardien du refuge de Tête Rousse. Ce jeudi, une nouvelle affaire était à l'ordre du jour des juges. Il s'agissait cette

fois-ci de violences avec usa-

ge ou menace d'une arme.

es incivilités sur le chemin Les faits remontent au 15 septembre dernier.

Ce jour-là, à 8 heures, un montagnard anglais qui se trouvait au refuge de Tête Rousse décide de ne pas poursuivre l'ascension qu'il avait entamée et souhaite entrer dans le réfectoire pour parler à ses compagnons. Sauf qu'il a déjà ses crampons au pied et qu'entrer dans le refuge avec des crampons est interdit. C'est ce qu'un employé des lieux, qui est en train de balayer,

tente de lui expliquer en vain, lui montrant les divers pictogrammes d'interdic-

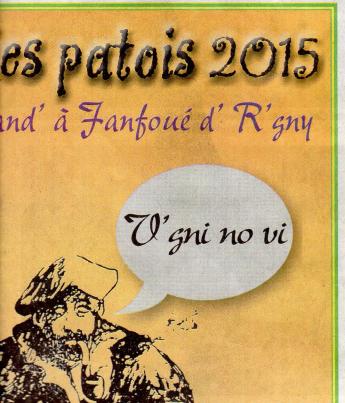
Blessé à la main, le montagnard anglais porte plainte

Devant le refus du touriste, le membre du personnel finit par le reconduire un peu sèchement à l'extérieur. Enervé, le premier se retourne sur le pas de la porte et assène un violent coup de poing au second.

L'employé le repousse définitivement avec le balai qu'il tenait. Cependant, le montagnard anglais est blessé à la main dans la bagarre.

Une plainte est alors déposée et finalement, c'est l'employé du refuge qui répondait de violences à la barre du tribunal correctionnel. Cependant, après instruction du dossier à l'audience, l'état de légitime défense a été reconnu et le prévenu a été relaxé.

Isabelle PHILIPPE



TIMILE EVDDECC